



Municipalité de
Saint-Gervais

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 349-20

*AVIS VOUS EST DONNÉ, PAR LES PRÉSENTES, PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ,*

Qu'un règlement portant le numéro 349-20 modifiant le règlement de construction #248-04 de façon à restreindre les garages de toile d'usage commercial, industriel et agricole a été adopté à la session régulière du 6 octobre 2020.

Que toutes personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, aux heures d'ouverture, 150, rue Principale, Saint-Gervais (Québec).

L'affichage de cette publication rend applicables toutes les dispositions contenues dans ce nouveau règlement.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 15^e jour de février 2021.

*Johanne Simms
Directrice générale / secrétaire-trésorière*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale /secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS, ci-haut concernant le règlement 349-20, modifiant le règlement de construction #248-04 de façon à restreindre les garages de toile d'usage commercial, industriel et agricole, soit en fonction des modalités d'affichage du règlement 342-19, et ce, en date du 15^e jour de février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour de février 2021.

*Johanne Simms
Directrice générale / secrétaire-trésorière*